

Règlement Graphique

Zoom 3 : La Motte- Servolex modifié

Secteur urbain

Approuvé le 18 décembre 2019
Modification n°2 : vu pour être annexé à la délibération du 10 novembre 2022
Mise en compatibilité n°1 : VRU assainissement arrêté du 5 mai 2023
Mise en compatibilité n°2 : ZAC Technolac arrêté du ...

0 1 km



Echelle :
1/11 000

Communes

Cadastre

Bâtis

Parcelles

Éléments patrimoniaux, environnementaux et paysagers

● Patrimoine bâti et petit patrimoine

⊕ Arbre remarquable

◆ Bâtiment pouvant changer de destination

◆ Chalet d'alpage pouvant changer de destination

■ Bâtiments agricoles

..... Alignements d'arbres et haies à préserver pour des motifs écologiques et culturels

— Règle d'alignement des constructions

— Cheminement piéton/cycles existant ou à créer

--- Voies, chemins, transport public à conserver ou à créer (L123-1-5-6)

— Diversité commerciale à protéger ou à développer

✉ Espace Boisé Classé

▨ Secteurs paysagers à protéger

▨ Ensemble paysager d'intérêt

▨ Ensemble urbain d'intérêt

▨ Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine

▨ Zones humides

▨ Règle de hauteur maximale

Secteurs de projets

▨ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global

▨ Emplacement réservé

▨ Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL)

Secteurs de risque

▨ Aléa fort identifié au PIZ

▨ Aléa moyen ou faible identifié au PIZ

▨ Aléa fort identifié au PPR

▨ Aléa moyen ou faible identifié au PPR

▨ Secteur soumis à condition spéciale au titre du R.151-34 du Code de l'urbanisme en attente d'étude de risque

▨ Risque technologique identifié

Zonage

■ AU à vocation d'habitat

■ AU à vocation mixte

■ AU à vocation d'activité

■ 2AU

■ A

■ Ap

■ N

■ Nc

■ Ni

■ PSMV

■ UA

■ UC

■ UD

■ UEA

■ UG

■ UH

■ UM

■ UT



Plan de zonage après la mise en comptabilité du document d'urbanisme



Plan de zonage avant la mise en comptabilité du document d'urbanisme

